



PROCES-VERBAL Réunion du Conseil municipal du 20 mai 2026

Présents : Mesdames Ceccaldi, Chapelin-Viscardi, Chicoix, Gourcy, Rozwora, Villemain, Vuong
Messieurs Chapelle, Cunningham, Douceron, Le Bail, Lepage, Rebillon, Tafforeau

Secrétaire de séance : M. Tafforeau

Le conseil municipal débute à 19h.

Prise de parole de Monsieur Richard Ramos, député de la 6^{ème} circonscription du Loiret. Il fait l'historique de ses fonctions municipales, intercommunales et nationales.

Il se tient à la disposition des élus municipaux. Il essaye d'être présent sur le territoire. Il présente ses combats dans le domaine de l'alimentation (ex : nitrite, additifs, acétamipride). Il veut aussi être un facilitateur de dossiers communaux importants.

Enfin, il explique que nous sommes les élus de tout le monde, et que personne ne détient la vérité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Les droits de l'opposition

ARTICLE L2121-12

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal.

Mme la Maire : nous l'avons fait, même si le seuil légal n'est pas atteint.

ARTICLE L2121-22

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Mme la Maire : nous l'avons fait, même si le seuil légal n'est pas atteint. Nous avons la volonté d'inclure tous les élus. Vous l'avez accepté.

ARTICLE L2121-27

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun. Un décret d'application détermine les modalités de cette mise à disposition.

Mme la Maire : les clés n'ont été données qu'aux adjoints et au conseiller délégué aux travaux (en raison des venues régulières des artisans).

ARTICLE L2121-27-1

Dans les communes de 1 000 habitants et plus lorsque des informations générales sur les réalisations et la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix.

Mme la Maire : nous le ferons, même si le seuil légal n'est pas atteint. Les élus Combleux ensemble en mouvement (CEEM) auront un espace dans la 3^{ème} Combleusienne de cette mandature, en juin, après la 2^{ème} qui sera dédiée aux moyens de communication.

M. Chapelle : nous souhaitons avoir un encart CEEM sur la prochaine Combleusienne.

Mme la Maire : il n'y a que les outils de communication sur celle-ci.

M. Chapelle : cela nous va très bien, c'est justement à propos des moyens de communication CEEM. Cela permettrait d'amorcer notre propre canal de communication.

M. Chapelle : par rapport à l'accès à un local de la mairie, nous entendons qu'il n'y ait pas de badge et de clé donnés. Est-ce possible d'y accéder ponctuellement, sur demande ? Par exemple dans le cadre de séances de travail ou de réunions publiques.

Mme la Maire : oui, il faut caler les calendriers, les salles sont souvent prises. C'est possible dans une salle de libre : salle du canal, maison des associations. Il est possible d'inventer cela dans les règlements d'accès aux salles.

Mme Villemain : Combleusienne prévue début juin. Peut-on avoir des dates ?

Mme la Maire : oui, je vous envoie cela.

Décisions prises au titre des délégations consenties à la maire

ARRETE 2026/25

Autorisation pour l'entreprise EUROVIA de réaliser des travaux de réfection de trottoir et voirie dans la rue des Moulins sur 5 jours (entre le 4 mai et le 5 juin).

ARRETE 2026/26

Inexistant (numéro sauté par erreur).

ARRETE 2026/27

Autorisation du passage de la course « La Caciène » le dimanche 10 mai 2026.

ARRETE 2026/28

Autorisation d'ouverture de débit temporaire de boissons pour le président du Comité de la Fête de Combleux, concernant la fête du village du samedi 29 août 2026.

ARRETE 2026/29

Autorisation d'ouverture de débit temporaire de boissons pour le président du Comité de la Fête de Combleux, concernant le tournoi de pétanque/mölkky du samedi 30 mai 2026.

ARRETE 2026/30

Autorisation pour deux propriétaires de faire stationner un véhicule de chantier et d'installer un échafaudage rue de la Passerelle.

DEPENSES REALISEES :

Fonctionnement

- Classe de découverte – 8 000 €
- Restauration scolaire mars, avril – 4 529,03 €
- Electricité WC publics – 382,24 €
- Electricité bâtiments communaux – 1 884,15 €
- Gaz – 1 366,42 €
- Alimentation, fournitures d'entretien – 30,38 €
- Fourniture peinture école – 348,50 €
- Fourniture pour réparation de l'aire de jeux – 1 082,40 €
- Maintenance copieurs mairie et école – 648 €
- Maintenance réseau téléphonique – 174,67 €
- Contrat de maintenance informatique (SAS A6tem) – 3 682,10 €
- Centre de Loisirs de Boigny-sur-Bionne – 1 594,35 €
- Refacturation poste Fleury (délégué à la protection des données) – 352,14 €
- Assurance exposition Romane Portail – 268,92 €
- Transport sortie scolaire au cinéma – 208,51 €
- Téléphonie, internet – 292,58 €
- Affranchissement – 26,20 €
- Frais Banque de France – 6,03 €
- Interventions Profession Sport Loiret pour les TAP de mars – 489,60 €
- Paies des agents et élus du mois de mai – 14 189,78 €

Investissement

- Attribution de compensation Orléans Métropole mars et avril – 4 723,66€
- Certificat signature numérique sécurisée – 564 €
- Borne Wifi école – 1 558,50 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Depuis le 24 avril dernier, liste complétée de 9 à 13 et envoyée comme décidé.

Mme Villemain : qu'est-ce que l'attribution de compensation Orléans Métropole ?

Mme la Maire : on paye Orléans Métropole, ils nous payent. C'est comme avec les agents du pôle territorial nord-est, c'est une histoire d'interventions. Il y a des transferts d'argent dans les deux sens.

Délibération 2026-32 – Changement d'entreprise pour les travaux de la sacristie

M. Chapelle : le nouveau devis inclut-il l'option mentionnée ?

Mme la Maire : oui.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2026-33 – Convention Accueil de Loisirs de Boigny-sur-Bionne

Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2026-34 – Convention Accueil « Le Kiosque » de Boigny-sur-Bionne

Approuvé à l'unanimité.

Difficultés au restaurant scolaire

Difficultés rencontrées entre le personnel et les enfants.

Rencontre entre des élus de la commission ETAC et les parents d'élèves le 18 mai.

Hypothèses : personnel fatigué, pas assez formé, trop d'enfants en même temps, temps de repas trop long, quelques enfants irrespectueux.

Proposition et discussion sur les solutions envisageables.

Mme Ceccaldi : nous avons appris par les parents et les encadrants que, depuis quelques temps, il y a des tensions. Des demandes de punitions ont été faites pendant le mandat précédent. Un état des lieux a été fait. Il y a beaucoup d'enfants en même temps dans la cantine depuis le départ de Marie-Dominique. Environ 50 enfants y mangent, ce qui cause du bruit. Ce bruit provient surtout des plus petits. Nous étudions la proposition de changer l'organisation. En attendant, pour calmer la situation, l'idée est de faire venir des volontaires jusqu'à la fin de l'année scolaire. Des bénévoles sont déjà venus la semaine dernière pour assister. L'organisation sera revue d'ici la rentrée, peut-être avec un recrutement. Nous voulons soutenir les agents pour que la cantine se maintienne.

Mme la Maire : l'objectif est de revoir l'organisation, voir si nous pouvons faire deux services pour réduire le nombre d'enfants en même temps dans la cantine. Il faut aussi réduire le temps du repas. Rester une heure à table pour un enfant, c'est long.

Mme Ceccaldi : les volontaires sont les bienvenus le midi.

Mme Rozwora : nous avons bien constaté que la commission école a rencontré les parties prenantes. Nous sommes d'accord avec les directions prises et les pistes de travail. Nous restons vigilants sur la réalisation, notamment en termes de réorganisation et de recrutement. Nous souhaitons que le casier judiciaire des personnes bénévoles soit vérifié.

Mme la Maire : ce sera fait, bien sûr.

Mme Rozwora : comment pallier le manque d'agents, dont le secrétariat général ?

Mme la Maire : normalement, c'est le secrétariat général qui gère les agents. L'annonce pour le secrétariat général est en ligne. La candidate précédente a bien reçu son courrier, le délai de 15 jours est passé. Les candidatures arrivent. La date la plus proche où nous avons le droit de prendre pour embaucher est le 3 juillet. De façon réaliste, ce sera probablement début septembre.

M. Chapelle : je viens renforcer le propos précédent sur les bénévoles. Avec les scandales récents sur Paris, il existe des inquiétudes de la part des parents d'élèves. Nous souhaitons une communication sur qui aide. Nous n'avons pas de doute sur la bonne foi des volontaires. Mais il serait bien de communiquer au plus tôt en passant par les délégués de parents d'élèves.

Mme la Maire : les personnes intervenues jusqu'à aujourd'hui sont Clément Tafforeau et Béatrice Cunningham.

Mme la Maire : il y a des limites dans l'activité des bénévoles c'est évident. Ils n'accompagnent pas les enfants aux toilettes, ils ne font que de la découpe d'aliments, du service.

M. Chapelle : il serait bien de formaliser les règles.

M. Tafforeau : pour rassurer, le casier judiciaire vierge a été donné par les candidats dans le cadre des élections municipales. Tous les élus (ou candidats non-élus) peuvent venir en tant que bénévoles, sauf condamnation judiciaire entre temps.

M. Chapelle : nous sommes parents d'élèves, comprenez bien qu'il s'agit de la prunelle de nos yeux.

Présentation succincte des activités des commissions

FT

Décision de faire intervenir le fournisseur d'origine pour accélérer le changement des pièces.

M. Chapelle : par rapport à la réouverture des jeux, il était également question d'une remise en herbe avec fermeture assez longue. Est-il possible d'informer du calendrier prévu ? Il y a une vraie frustration actuelle des enfants, notamment avec les périodes de beau temps. Qui gère le dossier ?

Mme la Maire : je pilote.

M. Chapelle : est-ce judicieux par rapport à tous les autres sujets à traiter ?

Mme la Maire : d'autres personnes m'ont aidé, je ne suis pas seule à travailler. Nous avons rencontré le fournisseur avec Christopher, et la société de sécurité avec Fabien. Nous n'avons qu'une partie des pièces nécessaires. Nous ne pouvons pas les faire monter en plusieurs fois, cela nous coûterait cher.

ETAC

Vélo TAO impossibles.

Questionnaire >75 ans.

Mme Gourcy : une réunion officielle s'est tenue, ainsi que deux réunions de travail. Une demande a été faite pour obtenir des vélos « Flexo » de TAO. La réponse de la Métropole et de TAO a été la suivante : il s'agit d'un projet global de la Métropole, il faut attendre le retour d'expérience et le renouvellement du contrat signé avec les communes engagées dès le départ.

Mme Villemain : avons-nous connaissance d'une temporalité ?

Mme Gourcy : non, pas d'information.

Mme Gourcy : une enquête sur l'autonomie et le bien vivre des plus de 75 ans va être lancée. L'idée est d'aller voir les personnes chez elles, pour prendre des informations. Cela devrait commencer si possible dès vendredi. Une autre idée est en réflexion : ces personnes pourraient intervenir à l'école.

EPT

Validation par le jury de l'agence régionale de la biodiversité de notre label territoire engagé pour la nature pour 3 ans supplémentaires.

Programme des 24 h de la biodiversité terminé. Flyers diffusés. Inscriptions en cours.

Passage en revue des espaces verts avec la métropole. Ajout de certaines zones en entretien différencié.

2 poubelles vont être remplacées : une au déversoir et une devant le terrain de pétanque. Les anciennes seront remplacées ailleurs.

M. Tafforeau : la gestion de l'espace vert par la Métropole sera étudiée en commission la semaine prochaine, tout comme la définition des emplacements des anciennes poubelles.

M. Tafforeau : depuis le dernier conseil, Delphine et moi sommes allés au Biodiv'tour à Boigny-sur-Bionne, organisé par l'Agence régionale de la biodiversité. Nous avons pu découvrir les aménagements faits par cette commune sur la Bionne, les parkings et l'école, avec sa cour de type « oasis ».

Mme Rozwora : le sujet principal de cet évènement était sur la gestion de l'eau, avec des bassins d'orage notamment.

ASC

Respect de la saison culturelle préparée par Bénédicte Bianchin.

Sauf Vers à pied car défection d'Alex Lutz.

Programmation d'un concert le 13 juin : Anita Farmine.

Préparation de la saison 2027 en cours.

Mme Vuong : la programmation de 2027 est à fixer. Celle de l'année 2026 reste suivie, sauf pour les Vers à Pied le 13 juin, du fait de la défection d'Alex Lutz. Comme solution de remplacement, nous avons trouvé une artiste franco-iranienne engagée sur la place des femmes : Anita Farmine. Elle se produira en duo avec son guitariste sur la terrasse de la mairie le 13 juin à 11h.

Mme Vuong : il y a également une exposition dans les jardins à venir. Il s'agit des sculptures de l'artiste Jano, et cela débute le 19 juin.

Mme Villemain : je reviens sur la « défection » d'Alex Lutz. C'est un vrai sujet. Les délais ont été courts. Il a toujours donné pour la mairie. Il a été prrêvenu trop tard.

Mme Vuong : le fascicule culturel a été produit il y a des mois. Je ne vois pas en quoi le changement de municipalité a modifié les délais.

Mme Villemain : il y a eu un flottement quand même.

Mme Vuong : j'insiste sur le terme de défection.

Mme Villemain : pour le sujet des Vers à Pied, la municipalité n'a pas pris contact avec lui.

Mme Vuong : ce n'est pas la vérité, je ne peux pas entendre cela. Sur le papier, le travail était prévu. Il m'a appelé et m'a dit textuellement : « pour des raisons de loyauté, je ne préfère pas assurer ce que j'avais prévu ». Il est en aucun cas question de délais, c'est une question de loyauté. Je l'ai eu au téléphone.

Mme Villemain : quel est le positionnement de la municipalité concernant l'Escale, le Suave et les Chemins de l'eau ? Notamment l'Escale, car c'est un gros sujet que l'on ne peut pas évincer. Quels sont les objectifs recherchés à travers les blocages dans les mails que j'ai pu voir passer ?

Mme la Maire : une première rencontre avec l'EPFLI a eu lieu d'un côté, une avec l'Escale d'un autre côté. Il est question de refaire deux conventions : une pour l'organisation du tiers-lieu annuel dans le CT1 et une pour le maintien d'un container sur le site. Nous avons émis un avis car l'EPFLI le demande. Notre avis sur le container est qu'il n'y a aucun soucis. En revanche, pour le CT1, nous avons demandé plusieurs choses à l'EPFLI que nous n'avons toujours pas. Nous voulons des clarifications juridiques et sécuritaires :

- L'EPFLI se positionne comme « propriétaire » du terrain, et donc responsable de tout, dans la convention. Cependant, nous sommes, dans cette même convention, « porteur de projet » du site, et considérés comme « responsables » et « devant répondre à des obligations ». Ces obligations ne sont pas précisées. Si nous sommes considérés comme tels, nous demandons à être également signataires de la convention.
- L'autre sujet concerne des vérifications de sécurité. Nous nous demandons si l'EPFLI a fait quelque chose pour étudier la solidité de l'ouvrage. Ce dernier est soumis à la pluie, au vent, et se situe dans un terrain inondable. Nous ne savons rien de la solidité de l'ouvrage. Aucun soucis sur l'activité de l'Escale en termes de sécurité, rien est à redire, les barrières sont bien installées. Nous demandons simplement à l'EPFLI de nous assurer que le bâtiment est assez solide pour accueillir du public. Un « tiers-lieux » devient par définition un Etablissement Recevant du Public (ERP). Nous sommes en attente d'une réponse de la préfecture sur ce sujet. En cas de problème, je ne crois pas une seule seconde que l'on ne vienne pas chercher la responsabilité du maire.

Mme la Maire : je souhaite que l'on puisse se rencontrer à trois (EPFLI, Escale, Mairie) pour faire la convention.

Mme Villemain : la municipalité soutient-elle les activités du COCC et des Chemins de l'eau, dont le Suave ?

Madame la Maire : oui nous soutenons tout cela. Il ne s'agit pour nous que de questions juridiques et sécuritaires.

Mme Villemain : comment est géré le dossier Escale ?

Madame la Maire : il n'a pas été forcément traité par la commission associations au départ, mais il va être repris par elle.

US

Sollicitation de la gendarmerie pour augmentation des rondes et changement de modalité (vélo, à pied)

Chute d'arbre le long du canal, fils téléphoniques coupés pour une maison

M. Rebillon : j'ai fait une demande de rondes à pied à la gendarmerie, notamment au niveau des bateaux. La gendarmerie est informée. Ils vont intensifier leurs rondes. J'appelle toutes les semaines en ce moment, je prends des photos, j'envoie des mails.

Mme Rozwora : réponse positive à la demande des rondes ?

M. Rebillon : on m'a expliqué que c'est au gré des équipes de gendarmerie. J'ai insisté de nouveau.

M. Douceron : un arbre est tombé à cause du vent sur le chemin de contre-halage, un jour férié. Les pompiers ont coupé le soir même pour rouvrir la voie. Le reste de l'arbre a été évacué les jours suivants. Les réparations de la ligne téléphonique ne sont toujours pas faites. Il a été promis avant demain soir au plus tard.

Questions diverses

M. Chapelle : je vais aborder un sujet compliqué, mais essentiel pour le village. J'ai interpellé à plusieurs reprises vos élus. Il y a un sentiment de clivage dans le village. Nous voulons mettre en avant un rassemblement, une écoute. Je ne veux pas rouvrir de plaies ou de conflits antérieurs. Il y a un historique assez offensif lors de la mandature précédente. Les esprits sont marqués. Malgré cela, lors de la première prise de parole au micro de La République du Centre le premier soir après les élections le message passé a été : « après ces années d'inactions, il va falloir se mettre au travail ». Cela n'a pas mis sous les meilleurs auspices la bannière de votre mandature. Je trouve que vous manquez d'écoute. Vous êtes dans la justification, dans la contradiction, comme pour les sujets du jardin partagé, des relations avec les associations. Nous vous demandons d'aménager votre écoute. Nous représentons 50% de la population. Nous voulons aider, de manière collaborative. Vous faites des choses intéressantes sur un certain nombre de dossiers. Sur les dossiers que nous pointons, votre attitude n'est plus dans l'écoute. Nous aimerions qu'il s'instaure une meilleure écoute des populations que nous représentons. Nous voulons que vous vous intéressiez à ces échos. Vous semblez les balayer d'un revers de main. Nous vous donnons des alertes, des vigilances. Nous voulons mieux se rassembler.

Mme la Maire : nous n'avons pas l'impression d'être dans votre description.

M. Chapelle : tout le sujet est là.

Mme la Maire : nous nous justifions forcément. Que voulez vous que nous fassions d'autre ? Je vous ai dit trois fois que ma demande avait été que seulement le composteur soit retiré.

M. Chapelle : vous nous dites « circulez y a rien à voir, tout a été fait dans les formes ». Nous vous demandons d'être à l'écoute de ce sujet important.

Mme la Maire : très bien, nous verrons.

M. Chapelle : concernant la délégation à l'identité du village, nous considérons que cette identité est formée par la nature bénévole, associative du village. Souhaitez-vous redéfinir l'identité du village ?

Mme la Maire : nous ne voulons pas la redéfinir à notre sauce. Nous voulons la redéfinir avec les Combleusiens et la défendre.

Echanges avec le public

Identité du village

M. Legeas (public) : qu'est-ce que vous entendez par identité du village ?

Mme la Maire : Cette identité est à définir avec les Combleusiens. Pour eux, qu'est-ce que Combleux ?

EPFLI, dette et CT1

M. Lavaux (public) : merci de donner la parole au public. C'est la première fois que j'assiste à un conseil municipal avec des questions du public. Quelle est la situation financière de la commune par rapport à l'EPFLI ? Est-il envisagé de faire un audit financier de la dette ? Où on est-on ?

Mme la Maire : nous avons demandé à l'EPFLI quelques retours. Le taux de portage aurait été changé en cours de portage, mais aucune décision n'aurait été actée en ce sens. Nous avons demandé un document. Nous avons aussi pris contact avec la Banque des territoires et commencé à travailler pour savoir si notre projet de prêt était envisageable. La bonne surprise a été leur réponse : oui. Mais aussi, ils peuvent nous accompagner dans l'ingénierie financière, technique, etc. pour la définition d'un projet, le tout de manière gratuite. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas engagés dans quoi que ce soit. Nous ne faisons pas d'audit financier car nous voulons la réponse de l'EPFLI quant aux taux de portage et aux taux d'intérêts. Nous voulons une réponse par écrit, cela nous semble important. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant. L'équilibre que nous avons présenté pendant la campagne pourrait évoluer en fonction de l'étude financière avec la Banque des territoires. Pour information, ils veulent travailler le projet en incluant le CT1. Cela fera l'objet d'une réflexion. Nous ne voulions pas, mais la Banque des territoires le veut. Est-ce que ça peut être viable d'y mettre des activités ? Si oui lesquelles ? Il faudra étudier tout cela.

M. Douceron : la Banque des territoires a été très honnête en disant que toutes les options étaient ouvertes : de la démolition à la cession à un tiers. Selon eux, il est valorisable. Cependant, il faut faire attention à l'accès au bâtiment. Quant aux finances, nous avons été très surpris que l'EPFLI convienne que les conventions soient limitées juridiquement. Ils nous ont expliqué que cela permettait la négociation. Nous attendons donc deux documents essentiels : une décision du conseil d'administration de l'EPFLI concernant le solde de tout compte de la commune et une décision du même conseil d'administration concernant le changement du taux de portage. Ecrit opposable en cas de contentieux.

Mme la Maire : nous n'avons pas d'avenant à la convention.

M. Dumas (public) : le taux de 1,5% est dans le règlement intérieur de l'EPFLI.

M. Douceron : nous n'avons pas d'avenant. Lorsque nous avons demandé la réécriture de la convention dans le cas où nous rembourserions une partie de la dette, l'EPFLI nous a répondu que cela n'était pas nécessaire. Ce n'est pas acceptable pour nous de ne pas l'écrire.

Mme Rozwora : pouvez-vous répondre sur la question de l'audit ?

Mme la Maire : dans l'immédiat, il n'est pas nécessaire de faire un audit financier. Il nous faut la réponse de l'EPFLI sur les points cités précédemment.

M. Douceron : je suis membre titulaire du conseil d'administration de l'EPFLI. Je compte mettre à l'ordre du jour ces points.

La Combleusienne

M. Dumas (public) : sur la Combleusienne, dans la partie où figurent les membres du conseil municipal, pourquoi n'avez-vous pas mis les rangs de 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, etc. ?

Mme la Maire : aucune raison particulière, pas de rang, pas de hiérarchie.

M. Dumas (public) : c'est obligatoire dans certains cas.

Rumeurs

M. Bianchin (public) : cela me tient à cœur de prendre la parole. Mme le Maire vous êtes le maire de tous les Combleusiens, et vous devez faire respecter un droit de réserve à vos élus. Des rumeurs ont été rapportées : ordinateurs subtilisés, fichiers supprimés, Bénédicte Bianchin ne ferait pas tout pour aider les élus de la culture. Ces propos auraient été accompagnés de gestes déplacés. Ceci a été rapporté par des Combleusiens et des gens extérieurs à Combleux. Autre rumeur diffusée : les élus seraient partis en emportant les codes de sécurité pour l'éclairage public.

Mme la Maire : nous ne sommes même pas au courant de cela.

M. Bianchin (public) : c'est de la diffamation. Nous n'allons pas supporter cette situation. Tout le monde se connaît, se parle à Combleux.

2 prochains conseils :

- Jeudi 25 juin 2026 (attention date initiale du 26 juin prise par la fête de l'école)
- Mercredi 2 septembre 2026.

Mme la Maire adresse ses remerciements à l'assemblée présente.

Séance levée à 20h44.

Procès-verbal corrigé et approuvé à l'unanimité lors de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2026.

Clément Tafforeau,

Secrétaire,



Mélanie Chapelin-Viscardi,

Maire,

